

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Anelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Morne Départements limitrophes.	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOELE (S. & M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

12 Juillet. — Le prince Tchai-Tcheng fils aîné du prince Tcheng, ministre des affaires étrangères de Chine et cousin de l'empereur, est reçu à l'Élysée, avec le cérémonial accoutumé.

— La session ordinaire de 1902 est close à la Chambre et au Sénat, par la lecture du décret présidentiel.

— La matinée du 11 Juillet a été marquée par une nouvelle et violente éruption du Mont Pelé. Il n'y a pas eu de victimes et les populations restent calmes.

13 Juillet. — M. Loubet assiste aux courses de Maisons-Laffitte.

— Le Consul général de France à Londres occurt subitement, au sortir d'un banquet en l'honneur du 14 Juillet.

— Démission de lord Salisbury. Le premier ministre anglais est remplacé par M. Balfour.

14 Juillet. — Le ras Makonen, représentant de l'empereur Ménélick est reçu à l'Élysée avec le cérémonial habituel, par M. Loubet.

— La fête nationale du 14 Juillet est célébrée avec son entrain habituel dans toute la France. A Paris, la revue des troupes fixée à trois heures de l'après-midi, sous un soleil de feu, donne lieu à de nombreuses et très vives critiques ou raison des cas, très nombreux, d'insolation qui s'y sont produits.

15 Juillet. — M. Delcassé préside au ministère des affaires étrangères, la première séance du congrès international contre la traite des blanches.

— Le célèbre clocher de l'église St-Marc, a Venise, construit au XVI^e siècle, et haut de cent mètres, s'écroule subitement.

— Un incendie d'une extrême violence détruit à Nice, plusieurs immeubles évalués à 700.000 francs.

16 Juillet. — De violents orages éclatent dans diverses parties de la France et y causent des dégâts importants.

— La santé de la reine des Belges donne de nouveau des inquiétudes sérieuses.

— L'état de santé du roi Edouard s'améliore très sensiblement, et il est sérieusement question de fixer les fêtes du couronnement au samedi 9 août prochain.

16 Juillet. — Le procès Barbox-du-Gast, autrement dit l'affaire de la femme au masque, attire au Palais de justice une grande affluence de curieux. Madame du Gast est déboutée et condamnée aux frais du procès qu'elle intentait à M^e Barbox, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats. Ce dernier est victime de voies de fait, par le prince de Sagan, à l'issue de l'audience.

18 Juillet. — La reine Wilhelmine complètement rétablie quitte le château de Schaumburg pour celui de Het-Loe, où elle résidera jusqu'à l'automne.

— Le sultan de Zanzibar succombe à l'attaque d'apoplexie dont il avait été atteint il y a quelques jours. Il était âgé de cinquante ans.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

L'orage qui a éclaté mardi dernier dans la matinée, s'il n'a pas produit de dégâts importants, n'en a pas moins signalé son passage par de violents coups de tonnerre dont deux ont été suivis d'effet, car la foudre est tombée d'abord sur un arbre de la rue du Chemin de fer, puis à Saint-Mard, sur la maison nouvellement construite de M. Brice Boulanger, dont elle a fortement endommagé une tête de cheminée ainsi qu'une fenêtre de la façade.

Les dégâts sont évalués à plusieurs centaines de francs.

La foudre est encore tombée sur plusieurs arbres de la région, sans leur faire, toutefois, de sérieux dégâts.

Le sieur Baptiste Berger, valet de chambre chez Mme la baronne de Montbrun, au château de la Tuilerie, se promenait dimanche matin dans le parc, armé d'un fusil, et cherchant à tirer sur quelque animal sauvage, alléché qu'il était par la destruction d'un putois qu'il avait tué quelques jours auparavant, en cet endroit.

De son côté, le nommé Louis Hélin, cocher au même château, se promenait également dans le parc et épiait dans un buisson les mouvements d'un pigeon ramier.

Le sieur Baptiste venant à passer par là et percevant un léger bruit dans le buisson, ne douta pas qu'un nou-

veau putois y prenait ses ebats, et, sans perdre un instant, il tira deux coups de feu qui furent suivis d'un cri de douleur poussé par l'infortuné Hélin, qui sortit du fourré, couvert de sang qui lui coulait abondamment du visage.

Affolé, l'imprudent chasseur courut chez le jardinier, puis chez M. le docteur Beuve, disant qu'il venait de tuer son camarade Hélin.

En résumé, il fut constaté que plus de soixante grains de plomb avaient atteint le pauvre Hélin, au côté droit et à la tête. Les soins les plus pressés furent prodigués et actuellement, son état est aussi satisfaisant que possible.

LONGPERRIER

Aujourd'hui dimanche sera célébrée la fête annuelle de Longperrier, dont les Dammartinois sont, de vieille date, les fervents habitués.

Il y a lieu d'espérer que la bienheureuse patronne de cette commune, Sainte-Madeleine, ne se montrera pas trop prodigue de ses larmes, qu'elle verse parfois si abondamment, que les promeneurs sont contraints de fêter chacun chez eux, afin de se soustraire à l'inondation.

VILLEPARISIS

Les nommés Wittemetz, Godefroy, Tillerot et Déons, sont poursuivis pour vol de plomb dans la champignonnière de Villeparisis et les époux Dubuisson, brocanteurs à Vaujours, sont poursuivis comme complices, ayant acheté le métal à vil prix.

Wittemetz, Godefroy et Tillerot récoltent chacun 2 mois de prison, et Déons 15 jours. Quant aux époux Dubuisson, ils profitent d'un acquittement.

ANNET

Nous apprenons avec un vif plaisir la nomination au grade de chevalier du Mérite Agricole de M. Douchet Georges, cultivateur et producteur de fromages à Annet.

M. Douchet, membre des Jurys, compte 25 ans de pratique agricole.

CHARNY

Pour l'installation d'un moteur au puits communal, le conseil municipal avait demandé une subvention départementale.

La commission du Conseil général vient de lui allouer trois cents francs.

EVE

La Société d'Encouragement au bien a accordé une médaille d'honneur en vermeil à M. Pasquier Louis, âgé de 63 ans, né à Eve, demeurant à Paris, comptant 43 années de bons et loyaux services dans la même famille.

VER

Dans le courant du mois de mai, M. Bataille, propriétaire à Borest, fut averti que l'on avait cambriolé un pavillon de chasse lui appartenant et situé dans la forêt d'Ermenonville. Les malfaiteurs avaient soustrait douze couteaux de table, des assiettes et différents autres objets. L'enquête faite par la gendarmerie fit découvrir que les auteurs de ces vols étaient les nommés Martin Jules, 19 ans, et Cottin Arthur, 18 ans, demeurant tous deux à Ver.

Le tribunal correctionnel de Senlis vient de condamner Cottin à un mois d'emprisonnement et Martin à quatre jours.

ERMENONVILLE

La Compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Ermenonville a remporté un

nouveau succès au Concours de Château-Thierry, qui a eu lieu le 22 juin.

Elle y a obtenu, en effet, 1^{re} division, 2^e section, un 1^{er} prix ascendant de manœuvre (une très jolie palme de vermeil), et le 2^e prix de tenue (médaille en argent).

Toutes nos félicitations aux Sapeurs-Pompiers d'Ermenonville et à leurs excellents chefs !

OISSERY

Deux Suisses nommés Flander Jean et Beaumann, sont poursuivis pour coups et blessures.

Le 25 mai dernier, ils se sont jetés comme des brutes sur plusieurs consommateurs à l'auberge Gobeli et leur ont porté des coups de bouteille et des coups de couteau.

Flander s'entend condamner à dix jours de prison. Beaumann qui a jugé prudent de prendre la fuite, est condamné par défaut à 2 mois de la même peine.

LE PLESSIS-AUX-BOIS

Dimanche dernier, en la commune du Plessis-aux-Bois, on a procédé à l'élection d'un maire en remplacement de M. Delacour, décédé.

M. Maurice Fourchault, adjoint, a été élu.

MONTAGNY-Ste-FELICITE

Le Ministre de l'intérieur vient de décerner la médaille d'honneur à M. Coney Charles-Joseph-Alexandre, cantonnier à Montagny, pour ses bons services.

Tous nos compliments à ce modeste serviteur de l'Etat !

PLAILLY

La fanfare de Plailly, qui a pris part, il y a trois semaines, en 3^{me} division, 3^{me} section, au concours de

musique de Montreuil-sous-Bois, y a obtenu obtenu un 5^e prix de lecture à vue, un 4^e prix d'exécution, et un 3^e prix d'honneur (division de classement).

La Fête du 14 Juillet

Rien de changé au programme de la fête nationale qui s'est passée dans le plus grand calme à Dammartin et aux environs.

Au chef-lieu de canton, les deux fanfares se sont fait entendre dans les rues de la ville. La première à trois heures, et les trompettes de quatre à cinq heures de l'après-midi.

Le soir, illuminations brillantes à l'Hôtel-de-Ville et à la gendarmerie. Nombreux drapeaux en ville et particulièrement chez les fonctionnaires dont quelques uns avaient illuminé.

Le bal gratuit s'est montré assez animé jusqu'à sa clôture qui a eu lieu à une heure du matin.

Dans diverses communes du canton la journée s'est complétée d'une revue de la subdivision des sapeurs-pompiers et de banquets populaires.

VILLE DE DAMMARTIN

ÉTAT CIVIL

Du 9 au 13 Juillet 1902

MARIAGES

12 juillet. — Entre Léon-Ernest Montauban, 24 ans, maçon, et Céline-Marie Fouquet, 20 ans.

Médaille agricole

Par arrêté ministériel, la médaille d'honneur agricole en argent vient d'être conférée à MM.

Cherremont Paul et Loisel Léon, chez

Madame Veuve Fouillaux, à Villeneuve.
Dumont Jules et Oblet Thomas, chez M. Duclert, à Juilly.

Francaert François, chez M. Roche, à Longporrier.

Garnier Charles, chez M. Duchesne, à Moussy-le-Vieux.

Laisné Eugène, chez M. Fouillaux, à Saint-Soupplets.

Mégnant Louis-Constant, chez M. Parent, à Oissery.

Lefèvre François-Etienne, chez M. Laroche, à Forfry.

Lobin Louis-Victor, chez M. Dufloq, à Vinantes.

Niandier Jacques, chez M. Bontemps, à Claye-Souilly.

Laloue Auguste et Piat Armand, chez M. Fouillaux, à Mitry-Mory.

Rochefort Alexandre, chez M. Bernier, à Mitry-Mory.

Morland Ferdinand, chez M. Fourchault, au Plessis-aux-Bois.

Maucarré Martin, chez M. Garnier, à Marçilly.

Hane François, chez M. Heurtier, à Douy-la-Ramée.

Goulas Amédée, Goulas François et Renaud Étienne, chez M. Courtier, à Puisieux.

Couturier Adolphe, Goujon Julien, Lionnet Albert, Offroy Rose et M^{re} Offroy, née Lionnet Alphonsine, chez M. Boisseau, à Lagny-le-Sec.

Nous adressons nos sincères félicitations aux nouveaux décorés.

Récompenses

aux Sapeurs-Pompiers

Par arrêté du ministre de l'Intérieur des médailles et des diplômes d'honneur sont accordés aux sapeurs-pompiers ci-après désignés, qui comptent plus de 30 ans de services et ont constamment fait preuve de dévouement :

MM. Duval Jules, sous-lieutenant et Waillier Louis, sergent à la subdivision du Mesnil-Amelot.

Lequin Ernest, sous-officier et Francaert Alexandre, sapeur, à la subdivision de Dammartin-en-Goële.

Bernard Germain, clairon à la subdivision de Messy.

Laillier Joseph, tambour à la subdivision de Montgé.

Nous sommes heureux de féliciter les braves pompiers qui viennent d'être pourvus d'une distinction si bien méritée.

Mandat-Poste et Mandat-Carte

L'Administration des Hostes avait créé le Bon de poste pour simplifier les formalités à remplir par la création du Mandat-poste.

Le Bon n'a pas pris la place qu'il semblait devoir occuper, à cause de divers inconvénients :

1^o Le montant ne comporte pas de centimes ;

2^o Le délai de validité n'est que de un an au lieu de trois.

3^o Son émission ne donne lieu à la remise d'aucun récépissé.

4^o Il n'est donc pas remboursé en cas de perte.

5^o Lorsqu'il ne porte pas le nom du destinataire il est soumis au chantage.

Le Mandat-poste, de son côté avec les minutieuses formalités que doit remplir l'employé, déjà surchargé de besogne, avec les ennuis de constatation d'identité pour le paiement dans bien des circonstances, ne répond plus aux exigences et au besoin d'activité de notre époque.

L'Administration, frappée de ces inconvénients se propose de supprimer le Bon en rendant le Mandat-poste plus pratique. Elle autoriserait en même temps, non seulement la suppression du nom de l'expéditeur, mais même celle du nom du destinataire. Ce serait en fait la création d'une sorte de papier monnaie valable pendant trois mois (renouvelables) et payable

dans tous les bureaux de France.

Il semble que le Mandat-carte, en circulation depuis plusieurs années, a mis entre les mains du public l'instrument le plus économique le plus rapide et le plus sûr pour transmettre à une tierce personne les fonds déposés au bureau de poste.

Il est incroyable que cette innovation qui a eu un succès inouï à l'étranger, ou elle constitue un élément d'échanges journaliers, soit si peu pratiquée, on peut même dire, à peine connue en France.

Le Mandat-carte que l'on peut se procurer dans les Bureaux de Poste gratuitement, et d'avance, a la forme d'une grande carte postale portant dans une colonne au recto : 1^o les tarifs de factage, : dix centimes, quelle que soit la somme.

2^o Le tarif des droits, soit 0 fr. 05, jusqu'à 20 fr., et 0 fr. 50 pour 100 fr. et au delà de 1000 fr. en ajoutant 0 fr. 25 par 500 fr. ou fraction de 500 fr.

3^o Le montant du mandat : francs et centimes.

4^o Nom et adresse de l'expéditeur. (Le verso opposé peut servir à une correspondance sommaire.)

Puis le Mandat-carte lui-même qui, rempli d'avance par l'expéditeur n'a plus qu'à être timbré à la poste.

Un récépissé rapidement rempli est remis au déposant, qui, sans autre formalité ni d'enveloppe ni de lettre spéciale n'a plus qu'à remettre à la poste le Mandat-carte, et, par le premier courrier, les fonds sont remis au destinataire directement, à son domicile, par le facteur.

Nous avons cru être utile à nos lecteurs en leur rappelant ces divers in-

dications. Nous pensons aussi seconder le désir que manifeste l'Administration des postes de perfectionner dans toute la mesure du possible les besoins de plus en plus impérieux de ses nombreux et indispensables services.

Si les dépenses doivent s'accroître, si le personnel souvent insuffisant doit être augmenté, si les locaux toujours trop exigus doivent être agrandis, l'Administration trouvera quand même une compensation dans l'augmentation de ses recettes.

L. D.

JARDINAGE

Le Chancre et la Gomme des Arbres Fruitières

Tout le monde connaît les dégâts causés par les chancres sur les arbres fruitiers, notamment sur les poiriers et les pomriers.

On attribuit ces maladies à des causes diverses : un cryptogame parasite, le *Nectria ditissima*, les piqûres du puceron lanigère, etc. Dans une étude qu'il vient de présenter à l'Académie des sciences, M. F.-P. Brzezinski a fait connaître une cause toute différente.

Depuis plusieurs années, il a trouvé des microbes dans les tissus malades, et il a conclu que ces organismes provoquent le chancre.

Pour en trouver la preuve, il a piqué des branches avec une aiguille contaminée par ces bactéries, et il a pu voir le chancre se montrer la deuxième année après la piqure.

« Il est ainsi démontré, dit-il, que le chancre est une maladie contagieuse, minant lentement le pommier comme la tuberculose envahit le corps humain et pouvant être perpétuée par les greffes contaminées. »

On doit en conclure qu'il importe au plus haut degré de ne pas prendre de greffes sur des arbres dont les branches sont atteintes de chancres.

La maladie de la gomme du pêcher, de l'abricotier, du prunier et du cerisier a, pour M. Brzezinski, beaucoup d'analogie avec celle du chancre.

Elle serait produite également par une bactérie, qui diffère, par certains caractères, de celle du chancre.

La confirmation de cette conclusion a été donnée, en ce qui concerne le pêcher, par des inoculations qui ont pleinement réussi.

(Agriculture Moderne)

FAITS DIVERS

EN MOT DE LÉOPOLD

Un peu après les événements de Bruxelles, le roi Léopold, en excursion, entre dans une ferme et demande une tasse de lait. Il se mit aussitôt à converser en anglais avec l'ami qui l'accompagnait.

Pendant que le roi buvait, la fermière, s'adressant à son mari, lui dit en flamand : — Je serais curieuse de savoir ce que cet Anglais au long nez va payer.

— Permettez-moi, dit le roi, en flamand, en lui tendant une pièce de cinq francs à son mari, de vous offrir le portrait de l'Anglais à long nez.

Ce furent les fermiers qui firent un nez.

LES NORVÉGIENNES ÉLECTRIQUES

En Norvège, les femmes ont, pour la première fois, pris part aux élections municipales. D'après la nouvelle loi, tout Norvégien du sexe masculin naît, pour ainsi dire, électeur municipal. Le paiement d'aucun cens n'est exigé de lui.

Voilà un libéralisme certainement excessif. C'est pour en corriger les effets qu'on a donné l'électorat municipal à toute femme norvégienne non mariée payant un impôt de 100 couronnes à la campagne, de 100 en ville.

En plus, sont électrices toutes les femmes mariées dont le mari est imposé de 300 ou 400 couronnes.

Deux cent mille femmes en Norvège ont été promises de cette façon à la dignité d'électrices municipales.

Les élections à Christiania ont été un véritable événement. « C'était, dit à ce sujet un vieil électeur norvégien, un acte solennel. On voyait des vieillards arriver avec leurs femmes pour déposer leurs bulletins dans l'urne. On voyait aussi des jeunes filles timides, mais braves, accomplir leur premier acte de citoyenne en riant de leur propre gaucherie. » Des femmes de toutes les classes ont pris part aux élections ouvrières, petites bourgeoises, femmes de riches commerçants.

Les Norvégiennes sont non seulement électrices, mais aussi éligibles aux élections municipales. Elles en ont profité, sans avoir précisément fait campagne pour être élues. Certains noms de femmes, parait-il, s'imposaient. Ainsi la municipalité de Oslo a élu M. et Mme Aspelund. Et Christiania compte désormais deux conseillers dans l'assemblée municipale. Les résultats des élections en Norvège nous paraissent tout à fait encourageants.

UN JOLI REVENU

Sait-on ce que rapporte au Trésor le monopole des allumettes ?

La coquette somme de 23 millions 800.000 francs !

Les manufactures de l'État ont eu effet confectionné, l'année dernière, près de 38 milliards de ces petits bouts de bois et de cire, si difficilement inflammables sur les côtes de la boîte, et qui ne s'allument pas du tout si on les frote autre part.

Il a été vendu 36 milliards 205 millions d'allumettes en bois et 836 millions d'allumettes en cire, ce qui donne une consommation moyenne par personne et par an d'un milliard de ces précieux auxiliaires du fumoir.

Par exemple, l'État devrait bien mettre dans ses boîtes le compte d'allumettes spécifié sur le couvercle :

UN VIEUX PROSPECTUS

On nous communique un vieux prospectus d'un certain Robier qui ne perdait pas son temps, comme on va le voir. Le document date du siècle passé : le voici dans son orthographe fantaisiste :

« Robier pin les enseignes de boutique et les épitate de maison à vendres, segne

et met les vessie entoire nu plus bas prit.

Il rapo les insoirs, purge, refint les chapot et nonne des lavement à son la piessie, ense gne nu logis le contyon et autre danse de caractères, la frisassee etc., vent en gros et en detail la parfumerie dans toutes sai branches, sir à décrotrier, arent salé, pin des pissie, brosse à froité, soucrière de fille d'archal et autres : confitur, racines, cordiales, pomme de taite, aricot blanc, socisse, bioire et autres comestibles.

« Net à Benêt. — Il tient aussi autel garni et val en vil. »

La clientèle du sieur Robier devait être un peu mêlée. Qu'en dites-vous ?

UNE ROSIÈRE INGÈNE

Les étrangers pour qui Paris est la « Babygone » moderne et les Françaises des personnes toujours disposées à jeter leurs bonnets par dessus les moulins :

Dernièrement, on inscrivait, dans une localité des environs de Paris, une jeune fille destinée à être couronnée rosière le dimanche suivant. Comme le maire lui demandait le nom de son fiancé :

— Mon fiancé ? mais je n'en ai pas dit-elle.

— Comment, vous n'en avez pas, répartit le maire, mais il en faut un.

Ma foi, Monsieur, répondit la jeune fille, vous m'excuserez, mais je croyais que la ville fournissait tout....

Il y a encore de Chloés en France, messieurs les étrangers....

SOUVENIRS

DE LA COUR D'ANGLETERRE

A la veille du jour où l'Angleterre va couronner son nouveau roi Edouard VII, il ne sera peut-être pas sans intérêt de rappeler quelques anecdotes au sujet des monarques qui portèrent ce prénom dans l'histoire.

Edouard, premier du nom, sur son lit de mort, fit jurer à son fils Edouard II, qu'aussitôt son décès il ferait bouillir son corps dans l'eau, et qu'après en avoir ôté toutes les chairs, il en prendrait les os et les porterait sur lui pendant les guerres contre les Ecossais, afin que ses membres lui aidassent encore à gagner des batailles.

Ce fut Edouard III qui institua l'ordre de la Jarretière. S'étant trouvé dans un bal, la comtesse de Salisbury, qu'il aimait, laissa tomber sa jarretière et le prince aussitôt la ramassa.

Les courtisans s'étant mis à rire et la comtesse à rougir, le roi dit : Honni soit qui mal y pense, » et pour montrer qu'il n'avait point eu de mauvais dessein, il ajouta que tel qui s'était moqué de cette Jarretière serait peut-être fort heureux par la suite d'en porter une semblable.

Quelque temps après, en effet, le roi Edouard III créait l'ordre de la Jarretière, à la suite de la bataille de Crécy, où on avait donné pour mot : « garter », qui signifie jarretière en anglais, et les courtisans se ruèrent à l'envie sur cette nouvelle distinction qui constituait des privilèges importants à ceux à qui elle était octroyée.

Orthographe simplifiée

Les croque-morts portent au corbillard, un énorme et très lourd cercueil.

Presque écrasé par le poids, l'un d'eux s'écrie :

Et dire que la concierge vient de m'assurer que pendant toute sa vie, la défunte a été une fame léjère !

On parle des animaux domestiques, et Edouard, le fils aîné de la maison, les énumère ainsi : le cheval, le bœuf, le chien, le chat...

— Le Chat ! s'écrie sa jeune sœur, n'est pas un animal domestique.

— Mais, pourquoi donc ! dit son frère.

— Parce qu'il se promène à travers la vaisselle sans rien casser, et que les domestiques la cassent chaque fois qu'ils la touchent.

On demande dans une Ferme une CUISINIÈRE

(Ne se présenter que muni de bonnes références.)
S'adresser au bureau du journal.

On demande à louer, pour le mois d'août, à proximité de l'une des gares de la ligne de Dammartin, une MAISON MEUBLÉE ou un APPARTEMENT pouvant convenir à deux ménages et une bonne.

Écrire à M. PSITTAGU, au bureau du journal.

A Vendre à l'Amiable
à SAINT-MARD, près Dammartin
à 10 minutes de la gare

JOLIE MAISON BOURGEOISE
avec un Beau Jardin bien planté
entouré de murs contenant 15 ares.
S'adresser à Mme LEDUC à St-Mard.

AVIS

MM. Santerre Frères ont l'honneur d'informer MM. les propriétaires de DAMMARTIN et des Environs qu'ils demeurent à leur disposition pour les travaux de vidange de Fosses et Puits ; Curage de Puits et Citernes.

Prix très modérés

Charbons et Cokes
de toutes provenances

CYCLES

et Autos « Peugeot »
Cycles « Omnium » 180 fr.

FUSILS perfectionnés, absolument idéals, à portée garantie. Canons fixes employant toutes les poudres « DARNE ».

Machines à Coudre « Hurin » à navette vibrante, rapide, silencieuse et douce depuis 120 francs.

Limes & Aciers du Bassin de la Loire, etc. — Fers à T.

Achille OFFROY
à Dammartin-en-Goële
(Seine-et-Marne)

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE